

<b>Titre</b>	Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et Convention Protection des enfants de 1996 : Séances de réflexion informelles sur les futures réunions de la Commission spéciale
<b>Document</b>	Doc. préél. No 8B de décembre 2024
<b>Auteur</b>	BP et Présidente des séances de réflexion informelles
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point III.1.b.ii
<b>Mandat(s)</b>	C&D No 21 du CAGP de 2024
<b>Objectif</b>	Présenter les conclusions issues des séances de réflexion informelles concernant les futures réunions de la Commission spéciale sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et la Convention Protection des enfants de 1996
<b>Mesure à prendre</b>	Pour décision <input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input checked="" type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>
<b>Annexes</b>	Annexe I : Background Document No 2 – How past SC Meetings on the 1980 and 1996 Conventions have been planned Annexe II : Background Document No 3 – Work programme for the 1980 and 1996 Conventions Annexe III : Agenda of the Informal Brainstorming
<b>Document(s) connexe(s)</b>	S.O.

## Table des matières

I.	Introduction .....	1
II.	Résumé des discussions .....	1
	A. Séance 1.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
	B. Séance 2.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
	C. Séance 3.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
III.	Synthèse de la Présidente .....	5
	A. Format, durée et cycle des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 .....	5
	B. Ordre du jour .....	5
	C. Documentation.....	6
	D. Forum en ligne des Autorités centrales.....	6
	E. Dates limites.....	6
IV.	Proposition soumise au CAGP .....	7

# Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et Convention Protection des enfants de 1996 : Séances de réflexion informelles sur les futures réunions de la Commission spéciale

## I. Introduction

- 1 Lors de sa réunion de 2024, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) a formulé l'invitation suivante :

« [...] a invité le BP à tenir une séance de réflexion informelle pour discuter des moyens possibles qui permettraient d'aider le BP dans l'organisation de la prochaine réunion de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. Cette séance de réflexion, organisée en ligne, sera réservée aux Membres et devrait se tenir avant la fin de 2024. Le BP fera rapport sur les résultats de la séance de réflexion au CAGP de 2025.<sup>1</sup> »
- 2 Dans ce cadre, le Bureau Permanent (BP) de la HCCH a organisé des séances de réflexion informelles consacrées à la planification des futures réunions de la Commission spéciale sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et la Convention Protection des enfants de 1996. Ces séances se sont tenues en ligne du 18 au 21 novembre 2024 et ont réuni plus de 80 participants, représentant 29 Membres, ainsi que des membres du BP. Les discussions ont été présidées par Mme Angele Sears-Debono, Responsable juridique et politique à la Commission européenne.
- 3 Le présent document vise à fournir un résumé des discussions tenues lors des séances de réflexion informelles (II), qui est complété par une synthèse rédigée par la Présidente à l'issue des séances de réflexion informelles (III), et à proposer au CAGP des recommandations concernant la planification future des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996.

## II. Résumé des discussions

### A. Première séance

- 4 Lors de la première séance de réflexion informelle, le BP a présenté un aperçu des modalités de planification des précédentes réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. Il a été noté que la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (Convention de 1980) et la *Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* (Convention de 1996) se trouvent à des stades de développements distincts, nécessitant ainsi des approches adaptées. Alors que les discussions autour de la Convention de 1980 se concentrent principalement sur son fonctionnement pratique, la Convention de 1996 requiert encore des efforts de promotion et des travaux de fond supplémentaires (notamment l'élaboration de Formulaires modèles et de guides succincts). Le BP a suggéré que la préparation des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 suive un modèle similaire à celui utilisé pour d'autres réunions de Commissions spéciales, telles que celles sur les Conventions Adoption de 1993, Protection des adultes de 2000 ou Recouvrement des aliments de 2007. Ce modèle comprend une consultation initiale menée deux ans avant la tenue de la réunion, permettant ainsi aux Parties contractantes d'identifier les sujets de discussion qu'elles considèrent prioritaires. Les réponses à cette consultation servent de base à l'élaboration d'un questionnaire dans lequel les Parties contractantes sont invitées à classer par ordre de

---

<sup>1</sup> « Conclusion et Décision (C&D) No 21 du Conseil sur les affaires générales et la politique de la HCCH (du 5 au 8 mars 2024) », C&D No 12, disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse [www.hcch.net](http://www.hcch.net), sous les rubriques « Gouvernance », « Conseil sur les affaires générales et la politique » puis « Archives (2000-2024) ».

priorité les thèmes de discussion précédemment suggérés<sup>2</sup>. Une analyse des réponses est ensuite présentée au CAGP, qui mandate l'ordre du jour et la planification d'une réunion de Commission spéciale<sup>3</sup>. Les participants ont exprimé un large soutien à l'idée d'appliquer ce modèle à la préparation des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. Une suggestion a été faite par un participant d'annexer un document, similaire au Document de référence No 3 (voir annexe II), au premier questionnaire. Ce document permettrait d'identifier les thèmes de discussion prioritaires, afin de tenir les Parties contractantes informées des progrès réalisés concernant les Conventions de 1980 et de 1996. Cette proposition a été approuvée par les participants. Par ailleurs, certains ont recommandé que le questionnaire soit conçu de manière à permettre aux répondants de formuler des réponses détaillées et de fournir des explications supplémentaires.

- 5 Lors des discussions initiales de la séance de réflexion informelle, les participants ont exprimé un fort désir de voir des échanges plus ouverts entre tous les acteurs concernés lors des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. Bien qu'ils aient apprécié la disponibilité des projets de Conclusions et Recommandations (C&R) pour le Comité de rédaction, les participants ont souligné que les discussions ne devraient pas être guidées par le contenu de ces projets, mais par les orientations données par le(s) président(s) des réunions de la CS. Les participants se sont également prononcés en faveur de réunions plus courtes et plus fréquentes de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. À cet égard, certains ont insisté sur l'importance de garantir que la brièveté des réunions n'affectent pas la profondeur des débats. Le BP a fait remarquer qu'il serait plus économique que les réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 s'étalent sur une période de quatre à cinq jours, incluant un réunion des membres du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) et des rencontres bilatérales entre les Autorités centrales, organisées à l'extérieur du bâtiment de l'Académie du Palais de la Paix, soit la veille, soit le lendemain de la réunion de la CS.
- 6 Les participants ont également exprimé une préférence pour un ordre du jour plus concis et plus ciblé, permettant des discussions plus approfondies sur des questions essentielles. À ce propos, certains ont manifesté un intérêt particulier pour le forum en ligne des Autorités centrales (encore en développement), destiné à l'échange des meilleures pratiques et à la gestion des dossiers, estimant qu'il pourrait offrir une plateforme plus adaptée pour des discussions techniques entre les Autorités centrales<sup>4</sup>. Il ont noté que cela permettrait de mieux affiner l'ordre du jour des réunions de la CS, en libérant davantage de temps sur les questions jugées les plus pertinentes par les Parties contractantes. Certains ont ajouté qu'un ordre du jour plus concis et plus ciblé

---

<sup>2</sup> Convention Adoption de 1993 : Questionnaire sur des thèmes éventuels pour la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 ([Doc. pré. No 1 de juillet 2019](#)) ; Convention Protection des adultes de 2000 : Questionnaire visant à évaluer la nécessité de convoquer une réunion éventuelle de la Commission spéciale en 2022 pour examiner le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000 ([Doc. pré. No 1 de juillet 2019](#)) ; Convention Recouvrement des aliments de 2007 : Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments ([Doc. pré. No 1 d'août 2019](#)) ; Convention Recouvrement des aliments de 2007 : Questionnaire sur le fonctionnement pratique du Protocole Obligations alimentaires de 2007 ([Doc. pré. No 2 d'août 2019](#)).

<sup>3</sup> Convention Adoption de 1993 : Analyse des réponses au Questionnaire de 2019 sur les thèmes et le format éventuels pour la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention HCCH de 1993 sur l'adoption ([Doc. pré. No 2 de décembre 2019](#)) ; Convention Protection des adultes de 2000 : Rapport sur la préparation d'une première réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner le fonctionnement pratique de la Convention HCCH de 2000 sur la protection des adultes ([Doc. pré. No 10 de décembre 2019](#)) ; Convention Recouvrement des aliments de 2007 : Préparation de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole Obligations alimentaires de 2007 ([Doc. pré. No 9, version révisée de février 2020](#)).

<sup>4</sup> Voir Conclusion et Recommandation (C&R) No 95 de la Huitième réunion de la CS sur le fonctionnement pratique des Conventions de 1980 et de 1996 : « La CS reconnaît que la mise en œuvre et le fonctionnement effectifs de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 pourraient bénéficier de la tenue d'un forum en ligne annuel ou semestriel permettant aux Autorités centrales d'échanger les meilleures pratiques et d'autres informations relatives à la gestion des dossiers. Les Autorités centrales sont invitées à manifester leur intérêt à participer au forum et à indiquer si elles souhaitent se joindre à un groupe directeur pour établir le forum. »

pourrait se traduire par une documentation moins abondante, rendant les C&R plus succinctes et facilitant leur utilisation et leur mise en œuvre ultérieure. Plusieurs participants ont également exprimé leur souhait d'adopter une approche plus collaborative dans la préparation des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, les Parties contractantes devant jouer un rôle plus actif dans l'élaboration de l'ordre du jour et des documents y afférents. Sur ce dernier point, le BP a précisé que la préparation des documents est évaluée et déterminée par le CAGP au cas par cas, selon la nature et le type de document à préparer.

- 7 Par ailleurs, les participants ont suggéré que des réunions d'accueil destinées aux nouvelles Parties contractantes et aux nouveaux collaborateurs des Autorités centrales soient organisées périodiquement ou annuellement par le BP. Ces réunions viseraient à sensibiliser aux C&R des réunions antérieures de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 et aux outils pratiques ou de mise en œuvre existants. Il a été souligné que cela contribuerait à réduire la longueur des ordres du jour des réunions de la CS, étant donné que les points purement informatifs seraient moins nécessaires et les discussions redondantes sur des sujets déjà abordés seraient évitées. Il a été convenu qu'un sujet particulier pourrait toutefois être rouvert à la discussion par la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, à condition qu'il bénéficie d'un soutien suffisant.
- 8 Les participants ont largement convenu que tous les documents afférents aux réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 devraient être mis à disposition suffisamment en avance, afin de permettre aux délégués de se préparer de manière adéquate. Toutefois, il a été reconnu que cela pourrait parfois poser des difficultés, certains documents dépendant des résultats de réunions de Groupes d'experts ou de travail, ainsi que d'autres réunions et événements.

## **B. Deuxième séance**

- 9 Lors de la deuxième séance, les participants ont été invités à débattre, en groupes restreints, des avantages et inconvénients d'organiser une réunion conjointe de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, par rapport à la tenue de réunions distinctes portant sur chaque Convention, étant précisé que les questions relatives aux deux Conventions peuvent être abordées lors de l'une ou l'autre des réunions, voire des deux. À l'issue des discussions, chaque groupe a désigné un rapporteur pour présenter les conclusions de ses travaux.
- 10 Tous les groupes de discussion se sont accordés à dire que les avantages d'une réunion conjointe portant sur les Conventions de 1980 et de 1996 l'emportaient sur les inconvénients. Si certains participants ont souligné qu'une réunion distincte portant sur chaque Convention pourrait permettre de raccourcir et de mieux cibler les débats, l'ensemble des participants a exprimé des préoccupations liées aux contraintes budgétaires inhérentes à l'organisation de deux réunions distinctes. Les participants ont convenu que la tenue d'une réunion unique de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 serait non seulement plus économique et plus efficace (tant en termes de contenu que de déplacements), mais favoriserait également une synergie accrue entre les deux Conventions, encourageant ainsi un plus grand nombre d'États à devenir Parties contractantes à la Convention de 1996. Dans le même ordre d'idées, plusieurs participants, y compris des Parties non contractantes à la Convention de 1996, ont exprimé leur souhait d'approfondir les discussions plus sur la mise en œuvre pratique et l'interprétation de cette dernière dans le cadre d'une réunion unique de la CS sur les deux Conventions.
- 11 En ce qui concerne l'implication accrue des Parties contractantes dans les travaux préparatoires des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, certains participants ont suggéré qu'un moyen supplémentaire de garantir une attention adéquate pour chaque Convention au cours d'une seule réunion pourrait être l'élaboration de C&R distinctes portant sur chaque Convention. D'autres propositions ont inclus l'organisation d'une réunion conjointe de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, suivie d'une réunion distincte consacrée uniquement à la Convention de

1996, ou encore la division de la réunion unique en trois segments : l'un dédié à l'enlèvement international d'enfants de manière générale et les deux autres au fonctionnement pratique des Conventions de 1980 et 1996 respectivement, avec des sessions distinctes de C&R à l'issue de chaque segment. Toutefois, ces propositions n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Les participants ont reconnu que l'organisation de réunions distinctes pour les Conventions de 1980 et de 1996 pourrait entraîner des redondances ou des chevauchements dans les débats. De plus, en ce qui concerne une réunion distincte sur la Convention de 1996, des préoccupations ont été soulevées quant à une faible participation des praticiens.

### C. Troisième séance

- 12 Au cours de la troisième séance, les participants ont été invités à aborder, en groupes restreints, toute autre question relative à la planification, au format et au fonctionnement des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. À l'issue des discussions, chaque groupe a désigné un rapporteur pour présenter les conclusions de ses travaux.
- 13 Les participants ont souligné l'importance d'organiser des réunions préparatoires en ligne avant les réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, destinées aux nouvelles Parties contractantes et aux nouveaux collaborateurs des Autorités centrales, afin de gagner du temps et d'éviter de répéter les discussions sur des questions pour lesquelles la CS a déjà adopté des C&R. Ils ont également insisté sur l'importance d'organiser des réunions périodiques des Autorités centrales et du RIJH entre les réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, dans le but de traiter des questions pratiques et d'interprétation.
- 14 Un certain nombre de participants se sont exprimés en faveur de l'organisation de groupes de discussion en personne lors des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, permettant aux délégués de traiter de sujets spécifiques et de soumettre leurs conclusions à la plénière. La faisabilité de ces groupes de discussion a été discutée et, bien qu'un consensus ait émergé sur la pertinence de cette idée, il a été convenu que des contraintes pratiques et temporelles devraient être prises en compte, telles que les espaces limités dans le bâtiment de l'Académie, qui pourraient être alloués aux groupes de discussion, ainsi que le temps réduit (4 à 5 jours) alloué aux séances, aux groupes de discussion, ainsi qu'aux réunions bilatérales des Autorités centrales et à la réunion du RIJH. Plusieurs solutions ont été envisagées, y compris le changement de lieu de réunion, afin de répondre aux besoins logistiques tout en tenant compte des contraintes budgétaires. Le BP a fait remarquer que, bien que le bâtiment de l'Académie du Palais de la Paix demeure l'option la plus compétitive financièrement pour accueillir le grand nombre de délégués, d'autres alternatives restaient envisageables.
- 15 De nombreux participants ont exprimé leur soutien à l'idée d'organiser des présentations par des représentants des Autorités centrales lors des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, tout en précisant qu'ils n'étaient pas favorables à des présentations théoriques et académiques. Bien que certains participants aient exprimé leur ouverture à des présentations d'universitaires et de praticiens, d'autres ont soulevé des préoccupations concernant la gestion du temps, estimant que la durée des réunions ne permettrait pas l'intégration de présentations supplémentaires. Certains participants ont remis en question la faisabilité de telles présentations dans le cadre de réunions plus concises de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 et ont proposé que celles-ci soient mieux adaptées au forum en ligne des Autorités centrales. Néanmoins, un consensus a été atteint en faveur de présentations pratiques, directement liées aux sujets des Conventions de 1980 et de 1996. Il a également été suggéré que certaines délégations présentent des études de cas lors de ces réunions, portant sur certains des thèmes abordés par les Parties contractantes dans les questionnaires, afin d'encourager des discussions et des collaborations plus actives pour résoudre des problématiques communes.

- 16 Les participants ont ensuite discuté des moyens visant à améliorer le processus de rédaction des C&R, tant en séance plénière que lors des sessions du Comité de rédaction. Bien que les participants se soient accordés sur le fait que la préparation préalable des C&R facilite le travail du Comité de rédaction, tous les groupes de discussion ont estimé que la présence de C&R déjà rédigées dans les Documents préliminaires et les Documents de travail, préparés par le BP en amont des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, risquait d'anticiper les discussions, réduisant ainsi ces dernières à un simple exercice rédactionnel, empêchant un échange ouvert sur les pratiques et défis rencontrés entre les délégués. Certains participants ont suggéré que les Documents préliminaires pourrait plutôt se conclure par des questions ciblées ou des suggestions de discussion, plutôt que par une proposition de C&R. Les participants ont également suggéré la possibilité que le Comité de rédaction se réunisse dès le premier jour de la réunion de la CS, plutôt que le deuxième jour, afin de disposer de plus de temps pour rédiger les C&R sur la base des conclusions du (des) Président(s).
- 17 Tous les groupes de discussion se sont mis d'accord sur le fait que les réunions bilatérales en personne entre les Autorités centrales lors des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, ainsi que les réunions du RIJH, devraient être inscrites à l'ordre du jour. Bien que certains participants aient proposé d'organiser ces réunions bilatérales pendant les pauses déjeuner afin de gagner du temps, d'autres ont émis des réserves, soulignant les difficultés pratiques et les contraintes de temps importantes que cela pourrait engendrer. En conséquence, il a été recommandé que ces réunions se déroulent soit en amont, soit immédiatement après la tenue de la réunion de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996.
- 18 Enfin, les participants ont souligné l'utilité de l'étude statistique dans le cadre de la Convention de 1980, mais ont également noté qu'en cas de réunions plus fréquentes de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996, la production de statistiques à chaque réunion pourrait ne pas être nécessaire.

### III. Synthèse de la Présidente

- 19 Lors de la dernière séance de réflexion informelle, la Présidente a présenté la synthèse suivante, qui a recueilli un large soutien :

#### A. Format, durée et cycle des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996

- 20 Un consensus clair s'est dégagé en faveur de la poursuite des discussions sur le fonctionnement pratique des Conventions de 1980 et de 1996 dans le cadre d'une réunion unique portant sur les deux Conventions. Il a été convenu que les réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 devraient être plus courtes, d'une durée de quatre à cinq jours, et organisées à des intervalles plus réguliers, soit tous les trois ou quatre ans. Cette périodicité devrait tenir compte des ressources disponibles et du programme de travail global du BP et de sa Division « Droit de la famille et de la protection des enfants ». Des réunions bilatérales en personne entre les Autorités centrales et une réunion du RIJH devraient également être prévues, soit la veille, soit le lendemain des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996.
- 21 Il a été reconnu qu'une période de transition serait nécessaire pour mettre en œuvre les modifications proposées concernant le format et la durée des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996.

#### B. Ordre du jour

- 22 Les participants ont unanimement souligné l'importance de garantir des discussions ouvertes et étendues portant sur les questions relatives au fonctionnement pratique et à l'interprétation.

- 23 Les participants sont convenus que l'ordre du jour des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 devrait être élaboré en collaboration plus étroite avec les Parties contractantes. L'objectif est de limiter le nombre de thèmes abordés, en identifiant les priorités sur la base des réponses des Parties contractantes aux questionnaires distribués par le BP. Il a également été convenu que l'ordre du jour devrait inclure des présentations sur les meilleures pratiques. Les participants se sont accordés à dire que les points de l'ordre du jour purement informatifs (au bénéfice des nouvelles Parties contractantes) et les présentations théoriques devraient être réservés aux diverses réunions périodiques proposées, telles que le forum en ligne des Autorités centrales, les réunions en ligne du RIJH, les réunions préparatoires en ligne en amont de la tenue de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 ou encore les réunions périodiques ou annuelles consacrées à l'accueil des nouvelles Parties contractantes ou des nouveaux collaborateurs des Autorités centrales. Les participants ont convenu que le fait de réduire le nombre de points inscrits à l'ordre du jour pourrait aboutir à des C&R plus concises mais plus significatives.
- 24 Les participants ont souligné les avantages potentiels de recourir à des groupes de discussion au cours des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. Ces groupes permettraient de débattre de sujets d'intérêt spécifiques et de favoriser des échanges interactifs sur les meilleures pratiques avant les discussions plus générales en séance plénière. Cependant, les contraintes logistiques et de ressources ont été reconnues. L'efficacité des groupes de discussion dépendrait des sujets identifiés comme prioritaires dans les questionnaires. À cet égard, le BP a proposé d'explorer différentes options pour améliorer de manière significative les discussions, telles que la tenue de discussions en séance plénière, la constitution de groupes restreints ou l'organisation de réunions distinctes précédant les réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 ou entre celles-ci. Le BP a assuré que toutes ces alternatives seront examinées et intégrées dans les consultations avec les Parties contractantes sur les thèmes à aborder.

### **C. Documentation**

- 25 Les participants se sont accordés à dire que le nombre de documents soumis à l'attention de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996 devrait être réduit, ce qui s'inscrit naturellement dans le cadre d'un ordre du jour plus succinct. Ils ont également souligné l'importance de garantir la distribution anticipée de tous les documents (au moins deux mois avant la tenue de la réunion) afin de permettre une préparation efficace des délégués en vue de discussions ouvertes. Certains participants ont suggéré que les Documents préliminaires, en fonction des thématiques abordées, pourraient inclure des questions ciblées ou des propositions de discussion plutôt que des projets de C&R.

### **D. Forum en ligne des Autorités centrales**

- 26 Les participants ont souligné l'utilité du forum en ligne des Autorités centrales en tant que plateforme d'échange de bonnes pratiques et d'informations relatives à la gestion des dossiers. Ce forum en ligne, encore en cours de développement, pourrait constituer une plateforme plus appropriée pour les discussions techniques entre Autorités centrale, contribuant ainsi à alléger l'ordre du jour de la réunion de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. Les participants ont également suggéré que les résultats des échanges de ce forum en ligne soient présentés par les participants concernés lors des réunions de la CS.

### **E. Dates limites**

- 27 Les participants sont convenus que le respect de toutes les dates limites, y compris celles relatives aux désignations, aux réponses aux questionnaires et aux commentaires sur les Documents préliminaires, est essentiel pour garantir une préparation fluide et des discussions efficaces lors des réunions de la CS sur les Conventions de 1980 et de 1996. Certains participants ont également

proposé que le BP examine la possibilité de fixer des dates limites avec des échéances plus rapprochées.

#### **IV. Proposition soumise au CAGP**

28 À la lumière des conclusions des séances de réflexion informelles, le BP soumet les C&D suivantes à l'attention du CAGP :

- Le CAGP prend note des résumés présentés par la Présidente et le BP concernant les séances de réflexion informelles sur les futures réunions de la Commission spéciale (CS) sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 et la Convention Protection des enfants de 1996.
- En ce qui concerne la date de la prochaine réunion de la CS sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, ainsi que la périodicité de ces réunions, le CAGP prend note des observations formulées dans la synthèse de la Présidente. Toutefois, il convient de souligner que la planification de ces réunions devra s'inscrire dans le cadre de la discussion générale relative à la programmation de toutes les réunions futures de CS.

## **ANNEXES**

# Annex I

CHILD ABDUCTION & CHILD PROTECTION

18-21 November 2024

BACKGROUND DOCUMENT No 2



## Brainstorming on future meetings of the Special Commission on the 1980 & 1996 Conventions

### 18-21 November 2024 online meeting

#### **HOW PAST SPECIAL COMMISSION (SC) MEETINGS ON THE 1980 AND 1996 CONVENTIONS HAVE BEEN PLANNED**

The timelines that follow below provide a general estimation of the planning of the different steps leading up to the holding of a meeting of the SC on the 1980 Child Abduction and 1996 Child Protection Conventions at the beginning of the fourth quarter of a given year. It is to be understood that this planning should be treated with some flexibility in the light of the work programme of the International Family & Child Protection Law Division of the Permanent Bureau (PB).

<b>30 to 18 months prior to the meeting:</b>	– Seek the authorisation of the Council on General Affairs and Policy (CGAP) to host the 1980/1996 SC meeting and secure voluntary contributions to prepare a statistical study of applications made in a given year under the 1980 Child Abduction Convention. The statistical study covers applications made during a 12-month period and an extra period of 18 months thereafter, to collect the outcomes of all applications made during the year under study. For example, for the statistical study of applications made in 2021 funding was secured in 2022 and the final data was available at the end of June 2023
<b>24 to 12 months prior to the meeting:</b>	– Launch the statistical study of applications made in a given year under the 1980 Child Abduction Convention
<b>24 months prior to the meeting:</b>	– Send a general questionnaire to Members and Contracting Parties asking for issues to be discussed by the SC, with a view to report to CGAP 18 months before the SC meeting
<b>18 months prior to the meeting:</b>	– Report to CGAP on the responses received to the general questionnaire with a view to prepare more detailed questionnaires and / or specific Prel. Docs <sup>1</sup>
<b>15 months prior to the meeting:</b>	– Send detailed questionnaires on the practical operation of the 1980/1996 Conventions informed by the responses to the general questionnaire. It is hoped that the new e-Country Profiles will contribute to shorter questionnaires since it will be possible to electronically compile the information found in the e-Country Profiles

<sup>1</sup> Preliminary Documents (Prel. Docs) are drawn up by the PB for the attention of the SC to assist the discussion. They can be used to present an analysis of a specific issue (e.g., delays, statistical study, the impact of COVID, practice concerning specific provisions, etc.), a future publication (e.g., Guide to Good Practice, Practical Handbook), a future tool (e.g., implementation checklist, country profile, model form, etc.). Prel. Docs can include possible C&R on the matter addressed by the document.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribute Prel. Doc. No 1, Draft Table of C&amp;R of previous SC meetings that are still relevant, with a view to obtaining comments as to the relevance of the inclusion of the selected C&amp;R. The objective being to have the Prel. Doc. No 1 endorsed by the SC</li> </ul>
<b>8 to 6 months prior to the meeting:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convoke the SC</li> <li>- Identify a potential Chair / co-Chairs</li> <li>- Distribute Prel. Docs for which written comments by Members and Contracting Parties are sought in advance of the SC, with a view to either compiling such comments before the SC and / or amending the Prel. Docs accordingly</li> </ul>
<b>6 to 2 months prior to the meeting:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribute Prel. Docs for which written comments by Members and Contracting Parties are not sought in advance of the SC</li> </ul>
<b>6 to 3 months prior to the meeting:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribute a draft agenda for the meeting. According to recent practice, the draft agenda can include items for discussion by the SC as well as items purely for information. The information items on the agenda can serve to remind participants of issues that were previously addressed and resolved by the SC, in order to avoid (re-)opening issues for discussion which have not been identified as such in the responses to the questionnaires. It also helps to ensure that all delegations are on the same page with a view to adopting Prel. Doc. No 1 at the end of the SC. Consideration could be given to limit the agenda to discussion items only</li> </ul>
<b>3 to 1 month(s) prior to the meeting:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribute Info. Docs<sup>2</sup> and Work Docs<sup>3</sup></li> <li>- Register delegates and observers</li> <li>- Organise bilateral meetings to take place during the SC meeting</li> </ul>
<b>1 month prior to the meeting:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribute the draft statistical study</li> <li>- Distribute a draft annotated agenda which makes reference to all Prel. Docs, Work. Docs, and Info. Docs relevant for each agenda item</li> </ul>

<sup>2</sup> Information Documents (Info. Docs) are meant to provide general information from Members, Contracting Parties, Observers to the HCCH and / or the PB concerning their activities in relation to the subject matter of the SC (e.g., legislation, case law, C&R of a specific meeting, description of an organisation, their mandate and work programme, other publications, etc.). Info. Docs are not intended for discussion.

<sup>3</sup> Working Documents (Work. Docs) are drawn up by the PB, Members, Contracting Parties or Observers (in the latter case with the support of at least two Members and / Contracting Parties). Work. Docs are used to make a proposal for a C&R. To do so, Work. Docs may draw from existing information such as responses to questionnaires, relevant extracts from Conventions and accompanying documentation (i.e., Explanatory Reports, Practical Handbooks, Guides to Good Practice, etc.), States implementing legislation and jurisprudence, as well as existing C&R. Work. Docs do not provide a novel analysis as Prel. Docs do.

## Annex II

CHILD ABDUCTION & CHILD PROTECTION

18-21 November 2024

BACKGROUND DOCUMENT NO 3



### **Brainstorming on future meetings of the Special Commission on the 1980 & 1996 Conventions**

**18-21 November 2024 online meeting**

#### **WORK PROGRAMME FOR THE 1980 AND 1996 CONVENTIONS**

The work programme described in the two tables below is based on the Conclusions & Recommendations (C&R) of the October 2023 Special Commission (SC) meeting on the 1980 Child Abduction and 1996 Child Protection Conventions and the Conclusions & Decisions (C&D) of the March 2024 meeting of the Council on General Affairs and Policy (CGAP).

#### **1980 Child Abduction Convention**

<b>C&amp;R/C&amp;D</b>	<b>Document / Project</b>	<b>Status</b>
C&R No 11	Contracting Parties experiencing delays encouraged to review their existing processes. Contracting Parties are encouraged to implement any necessary adjustments in order to expedite proceedings and make them more efficient	Ongoing
C&R No 19(c)	Publication of the Judges' Newsletter	Ongoing
C&R No 19(e)	The PB to improve the use of the International Hague Network of Judges (IHNJ) Secure Platform	Ongoing
C&R No 21	Publication of Prel. Doc. No 5, "Document to inform lawyers and judges about direct judicial communications, in specific cases, within the context of the International Hague Network of Judges"	Not yet started
C&R No 21	Publication of Prel. Doc. No 8, "Information on the legal basis for direct judicial communications within the context of the International Hague Network of Judges (IHNJ)"	Not yet started
C&R No 22 C&D No 40	Regional in-person meeting of the IHNJ in Brazil (15-17 May 2024)	Completed
C&R No 22 C&D No 40	Fourth Global Meeting of the IHNJ in Singapore (19-22 May 2025)	Preparations started
C&R No 23	Contracting Parties encouraged to complete and / or update Section 11.2, "Provisions for safe return", of the 1980 Child Abduction Convention Country Profile	Ongoing
C&R No 26 C&D No 31	Forum on Domestic Violence and Article 13(1)(b) of the 1980 Child Abduction Convention	Completed

Hague Conference on Private International Law  
Conférence de La Haye de droit international privé  
Conferencia de La Haya de Derecho Internacional Privado

www.hcch.net  
secretariat@hcch.net  
The Hague | Buenos Aires | Hong Kong SAR

C&R No 46 C&D No 28	The PB to draft a note containing information on the use of Articles 8, 14 and 15 of the 1980 Child Abduction Convention, drawing from the contents of Prel. Doc. No 14	Project to start in 2025
C&R No 50 C&D No 22	Revised Request for Return Recommended Model Form and the new Request for Access Recommended Model Form	Completed (subject to proper publication)
C&R No 51	Revised Country Profile under the 1980 Child Abduction Convention	Completed
C&R No 100 C&D No 58	e-Country Profile under the 1980 Child Abduction Convention	1 <sup>st</sup> / 2 <sup>nd</sup> quarter 2025
C&R No 95	Annual or biannual online forum for Central Authorities under the 1980 and 1996 Conventions to exchange best practices and other case management information	Not yet started
C&R No 96 C&D No 30	Fifth Malta Conference on Cross-Frontier Child Protection and Family Law (Malta V), in Valetta (24-27 September 2024)	Completed
C&D No 30	Resumption of activities of the Malta Process Working Party on Mediation	Ongoing
C&R No 98 C&D No 41	The PB to seek voluntary contributions to keep INCADAT up to date as well as to ensure its maintenance and operation	Ongoing
C&R No 98 C&D No 41	The PB to encourage Contracting Parties to the 1980 Child Abduction Convention to designate a national INCADAT correspondent	Ongoing
C&D No 21	The PB to host an informal brainstorming session to discuss possible means by which the PB could be assisted with the organisation of the next SC on the 1980 and 1996 Conventions	Ongoing

#### **1996 Child Protection Convention**

<b>C&amp;R/C&amp;D</b>	<b>Document / Project</b>	<b>Status</b>
C&R No 53	Promotion of the Washington Declaration on International Family Relocation – Conference in Partnership with the Government of Canada, IAFL and HCCH in Washington, DC (3-4 April 2025)	Preparations started
C&R No 54 C&D No 29	The PB to develop a questionnaire directed to States to gather information about procedures that States have in place to facilitate international relocation	Preparations started
C&R No 70 C&D No 27	The PB to circulate the questionnaire annexed to Prel. Doc. No 17 of August 2023 to all Contracting Parties to the 1996 Child Protection Convention, with a view to collecting information from judges and Central Authorities regarding requests under Article 8 or 9	1 <sup>st</sup> / 2 <sup>nd</sup> quarter 2025
C&R No 70	The PB to review Prel. Doc. No 17, in the light of the responses from Contracting Parties, and to submit the revised version to CGAP	3 <sup>rd</sup> / 4 <sup>th</sup> quarter 2025

C&R No 90 C&D No 25	The PB to start collecting information from Contracting Parties on the operation of Article 33 in addition to that set out in Prel. Doc. No 20	2 <sup>nd</sup> quarter 2025
C&R No 90 C&D No 26	The PB to establish a Working Group to develop: (a) a model form for cooperation under Article 33; and (b) a guide on the operation of Article 33	3 <sup>rd</sup> quarter 2025
C&R No 92 C&D No 24	The PB to work further on the Cooperation Request Recommended Model Form under the 1996 Child Protection Convention	Winter 2025
C&R No 93 C&D No 23	Country Profile for the 1996 Child Protection Convention	Ongoing
C&R No 100 C&D No 58	e-Country Profile for the 1996 Child Protection Convention	1 <sup>st</sup> / 2 <sup>nd</sup> quarter 2025
C&R No 95	Annual or biannual online forum for Central Authorities under the 1980 and 1996 Conventions to exchange best practices and other case management information	Not yet started
C&R No 96 C&D No 30	Fifth Malta Conference on Cross-Frontier Child Protection and Family Law (Malta V), in Valetta (24-27 September 2024)	Completed
C&D No 30	Resumption of activities of the Malta Process Working Party on Mediation	Ongoing
C&D No 21	The PB to host an informal brainstorming session to discuss possible means by which the PB could be assisted with the organisation of the next SC meeting on the 1980 and 1996 Conventions	Ongoing
C&D No 36	Finalisation of Prel. Doc. No 10 of January 2024, "The Application of the 1996 Child Protection Convention to Unaccompanied and Separated Children – Updates"	Completed (subject to publication)

## Annex III

CHILD ABDUCTION & CHILD PROTECTION

18-21 November 2024



### Brainstorming on future meetings of the Special Commission on the 1980 & 1996 Conventions

#### 18-21 November 2024 online meeting

#### DRAFT AGENDA

The draft agenda will be treated with flexibility and may need to be modified in the light of ongoing discussions. The hours indicated in the agenda refer to Central European Time (CET). Please consult [The World Clock](#) to identify the time of the meetings in your time zone on the specific dates.

Monday 18 November 2024	
<b>11:45-12:00</b>	Connection and testing with participants
12:00-12:05	<b>1. Opening of the meeting by Christophe Bernasconi, Secretary General</b> (See Background Document No 1, "Conclusion & Decision No 21 of CGAP 2024")
12:05-12:10	<b>2. Introduction to the draft agenda by Philippe Lortie, First Secretary</b>
12:10-13:00	<b>3. <i>Tour de table</i> (roundtable) – Expectations of the participants for the Brainstorming</b>
13:00-13:10	<i>Health break</i>
13:10-13:30	<b>4. Planning of previous Special Commission (SC) meetings on the 1980 and 1996 Conventions – Presentation by the Permanent Bureau (PB)</b> (See Background Document No 2, "How past Special Commission (SC) Meetings on the 1980 and 1996 Conventions have been planned")
13:30-14:00	<b>5. Discussion on the planning of an SC meeting</b>
14:00	<b>End of the first day</b>
Tuesday 19 November 2024	
<b>11:45-12:00</b>	Connection and testing with participants
12:00-12:05	<b>6. Single SC meeting for both 1980 and 1996 Conventions vs. separate SC meetings</b> (If the SC meets to discuss the operation of one Convention only, it is understood that ancillary issues and / or urgent matters concerning the other Convention could be addressed on the same occasion)
12:05-12:50	<b>7. Breakout groups to discuss the Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (SWOT analysis – i.e., advantages and disadvantages) of keeping the 1980 &amp; 1996 Conventions together or separating them for the purpose of the SC meetings</b>

12:50-13:00	<i>Health break</i>
13:00-13:30	<b>8. Breakout groups report to Plenary</b>
13:30-13:50	<b>9. Discussion</b>
13:50-14:00	<b>10. Tentative conclusion</b>
14:00	<b>End of the second day</b>
<b>Wednesday 20 November 2024</b>	
<b>11:45-12:00</b>	<b>Connection and testing with participants</b>
12:00-12:05	<b>11. Future SC(s) meetings – Other issues in addition to the current work programme &amp; possible improvements (e.g., format of the meeting, presentations, documents)</b>  (See Background Documents No 2, "How past Special Commission (SC) Meetings on the 1980 and 1996 Conventions have been planned" and No 3, "Work Programme for the 1980 and 1996 Conventions")
12:05-12:50	<b>12. Breakout groups to discuss additional issues concerning future SC(s) meetings &amp; possible improvements</b>  <i>Examples of topics participants may wish to discuss:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- timing and length of the SC meetings</li> <li>- identifying new topics and deciding which topics to retain on the agenda</li> <li>- format of the SC meetings: items for discussion, presentations, bilateral meetings, etc.</li> <li>- preparation, including content, of written material</li> <li>- presentations of good practices by Central Authorities and / or judges</li> <li>- presentations of research by academics e.g., on outcomes</li> <li>- presentations by experts on specific issues such as ADR, enforcement, etc.</li> </ul>
12:50-13:00	<i>Health break</i>
13:00-13:30	<b>13. Breakout groups report to Plenary</b>
13:30-13:50	<b>14. Discussion</b>
13:50-14:00	<b>15. Tentative conclusion</b>
14:00	<b>End of the third day</b>
<b>Thursday 21 November 2024</b>	
<b>11:45-12:00</b>	<b>Connection and testing with participants</b>
12:00-12:20	<b>16. Tentative outcome of the Brainstorming</b>
12:20-13:00	<b>17. Discussion</b>
13:00-13:10	<i>Health break</i>
13:10-13:50	<b>17. Discussion (cont.)</b>

13:50-14:00	<b>18. Next steps</b>
14:00	<b>End of the fourth day – End of Brainstorming</b>